0685 57 14 23



Monsieur Emmanuel JEANNE Président SAS DECONS ATLANTIQUE 1701 Route de Soulac 33290 LE PIAN MEDOC

Luçon, le 17 octobre 2024

Lettre recommandée Accusé Réception N°1A 215 406 9242 5

Objet : Avis sur remise en état en cas

de cessation d'activité ICPE N/Réf.: 0815/2024

Affaire suivie par Corinne GIRARD

Tél.: 02.51.28.83.38

Email: c.girard@sudvendeelittoral.fr

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 8 octobre 2024, relatif à votre demande d'avis sur la remise en état, en cas de cessation d'activité de votre futur centre de collecte, transit, tri, regroupement et traitement de déchets métalliques industriels, localisé sur la parcelle cadastrée section ZT n°319, sur le Vendéopôle Sud Vendée Littoral, commune de Saint Jean de Beugné.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale, et en référence à l'article D181-15-2-11° du Code de l'Environnement, l'avis de la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, compétente en matière d'urbanisme et en sa qualité de représentante de la Communauté de Communes, actuellement propriétaire des terrains d'emprise du futur site, est sollicité sur l'état dans lequel devra être remis le site, lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Par la présente, je donne un avis favorable à votre proposition de remise en état du terrain susmentionné, à savoir :

 Compte tenu de la localisation du projet au sein du parc d'activités Vendéopôle Sud Vendée Littoral dont le zonage au PLUi du Pays de Sainte Hermine est UEp, en cas de cessation d'activités, le site sera remis dans un état compatible avec un usage d'activités économiques de type industriel.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral Pour la Présidente et par délégation

Le Vice-Président

Nicolas VANNIEB



